

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RECLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Chambre est rentrée. La préoccupation générale: quand et comment votera-t-on ? Il paraît que nombre de députés comptent encore sur une « heureuse » manœuvre pour ajourner la réforme ! Nous serons bientôt fixés. — La situation en Russie. Les calculs allemands. — Les grèves criminelles.

La Chambre est rentrée mardi. Elle ne se séparera plus, vraisemblablement, que pour repartir devant les électeurs. Elle aura à examiner, dans un délai assez court, le traité de paix ; les traités de garantie conclus entre la France, l'Angleterre et l'Amérique. Après quoi il faudra résoudre quelques questions qui ne peuvent être retardées : amnistie ; sectionnement électoral des grands départements ; douzièmes provisoires pour la fin de 1919 ; date et ordre des élections des divers corps électifs ; les élections en Alsace-Lorraine.

Si nous en croyons M. Sarrus, de « Paris-Télégrammes », c'est la question électorale qui fait les frais des discussions de nos honorables ! Les réflexions de notre confrère sont intéressantes :

« Les partis et le gouvernement apparaissent pareils à des jouteurs en présence et qui se tâtent avant d'engager le combat, je veux dire la lutte électorale. Des deux côtés, ce sont les questions de la date, de l'ordre des élections et aussi du mode de scrutin qui font l'objet de toutes les préoccupations, on les voudrait résolues et leur solution reste vague et lointaine. On en est réduit aux conjonctures, aux imprécisions, aux on dit. On désirerait que le gouvernement prit enfin une décision et la fit connaître. Mais lui, le gouvernement, ne bronche pas et se maintient dans une expectative décevante. — Pourquoi ? direz-vous ? — Mais parce que son désir le plus vif est de voir les députés revenir d'eux-mêmes à l'arrondissement. Il sait bien, parbleu que le plus grand nombre de ceux qui ont voté la réforme électorale croyaient fermement que la majorité resterait en fin de compte aux arrondissementiers. Il n'ignore pas non plus, le gouvernement, que dans les groupes on s'ingénie pour trouver un moyen pas trop canaille et qu'on puisse accepter, pour renvoyer à la législature de 1924 la mise en pratique du nouveau mode de votation. Et il attend qu'on l'ait trouvé ! Alors, une fois de plus, il laissera la Chambre libre de faire ce qu'elle voudra de cette question qui la touche de si près. Cette tactique est peut-être habile, mais, font observer ceux qui jouent franc jeu, puisque il y a, croit-on, une majorité pour ajourner l'application de la réforme électorale, pourquoi le président du Conseil ne prend-il pas lui-même l'initiative de cette mesure ? Tout simplement parce que s'il agissait ainsi il dresserait contre lui une si forte opposition qu'il risquerait d'être battu. On ne manquera pas de lui reprocher son revirement. Puisque vous ne voulez pas voir modifier le mode de scrutin, pourquoi lui dirait-on, n'avez-vous pas posé la question de confiance en faveur du maintien de l'arrondissement auquel vous voulez qu'on revienne aujourd'hui ! Et c'est là une des causes de réel malaise qui règne à la Chambre. Le Gouvernement et de nombreux députés ont sans nul doute le même désir : le retour au scrutin uninominal, mais ni l'un ni les autres ne veulent en prendre la responsabilité. Le premier parce qu'il redoute que les attaques de ses adversaires, qu'accroîtrait en nombre sa volte face, n'aient pour lui un fatal résultat ; les seconds, parce qu'ils aimeraient mieux suivre le mouvement que le créer, ce qui aggraverait pensent-ils et de trop lourde façon leur responsabilité. Et puis, il faut tout dire : tous ces seconds sont en réalité des Clémencistes, et ils ne voudraient pas mettre le président du conseil en mauvaise posture en déposant une proposition d'ajournement de la nouvelle législation électorale sur laquelle il serait bien obligé de se prononcer. L'accepterait-il ? La combattrait-il ? S'en désintéresserait-il ? Tous ces points d'interrogations s'expliquent et se justifient. Si la question de confiance est posée dans un sens ou dans

un autre, c'est l'opposition contre le cabinet et avec des chances de succès ; si elle ne l'est pas, si le gouvernement laisse encore la Chambre libre d'agir à sa guise, c'est la continuation de cet état de gêne qui est latent au Palais-Bourbon.... »

Si notre confrère est bien renseigné le mode de scrutin voté par la Chambre (dans l'espoir que le Sénat le repousserait !!!) serait menacé par les sourdes manœuvres des divers groupes. Il y aurait, un peu partout, un désir inavoué de voir une initiative heureuse proposer de renvoyer l'application de la nouvelle loi à 1924.

Il semble bien difficile que la Chambre puisse ainsi revenir sur un vote récent qui paraissait correspondre à un désir presque unanime ! Pourtant, il y a 8 jours, un article suggestif a paru, sous le titre « L'amendement Guiraud », dans le Journal des Débats qui fut un partisan acharné de la réforme votée. Notre confrère ne cache pas que son application sera difficile ; « son mélange paradoxal de principes contradictoires justifie dans une certaine mesure le reproche d'incohérence... dans son application pratique la réforme va soulever des difficultés... »

Certes, les Débats restent partisans de la loi votée, mais devant les difficultés qui vont surgir dans l'application de la réforme, il paraissent croire que des... surprises sont possibles !... Nous serons fixés dans un avenir prochain.

Les nouvelles de Russie paraissent meilleures. Le Bolchevisme s'était étendu vers l'est après la retraite de Koltchak. Mais le point culminant est dépassé, les communistes semblent être sur l'autre pente ; Koltchak affirme avoir atteint la limite extrême du recul nécessaire ; à l'ouest, les ravitaillements promis par les Alliés sont enfin arrivés et Youdenitch a aussitôt marqué quelques succès importants ; au même moment, la flottille anglaise attaqua et dégageait Cronstadt ; enfin, au sud-ouest et au sud, les succès des anti-bolchevistes sont particulièrement sérieux. Denikine poursuit, sans arrêt, son avance victorieuse.

Tout semblerait promettre une fin rapide du triste régime anarchiste de Lénine... si nous n'approchions de l'hiver, époque à laquelle toute opération d'envergure devient impossible dans les steppes russes.... Tandis que les Alliés doivent se contenter d'un simple espoir, les Allemands continuent à préparer, avec un soin extrême, l'invasion du pays pour le jour où Lénine devra abandonner la partie. Cela est possible par la faute des Alliés qui ont laissé des troupes boches dans les provinces de la Baltique. L'Entente demande aujourd'hui l'évacuation de ces provinces, mais il est bien difficile d'obtenir un résultat incontrôlable ! « On assure, disent les Débats que des formations allemandes entières sont versées dans l'armée « russe » qui se constitue en pays baltique. Bien plus, les télégrammes de ces jours derniers signalent un recrutement de volontaires, directement organisé en Allemagne, pour grossir les rangs de cette armée. »

Au total, nous ne savons rien de ce qui se passe exactement dans ces provinces de Lettonie ou de Courlande et notre confrère signale avec raison une situation inquiétante : « si les dirigeants de la Conférence laissent aller les choses à la dérive, ils risquent de préparer les voies à une future combinaison russo-allemande contre les Etats intermédiaires qu'ils ont ressuscités ou agrandis. C'est de ce côté que les plus grands dangers menacent leur œuvre. Et d'ailleurs, pour nous, il ne s'agit pas seulement de prudence ; aucun Français ayant le cœur bien placé et se souvenant de Tannenberg et des hécatombes de 1915 ne peut considérer dans ses épreuves actuelles la Russie sans lui garder, malgré tout, des sentiments d'allié. »

Les grèves continuent à se multiplier retardant tous les jours davantage le relèvement économique de la France. Celle des dockers de Marseille souligne bien l'inconscience des meneurs qui se refusent à voir les conséquences désastreuses de leurs actes coupables. En 1900, les dockers de Marseille gagnaient 6 fr. pour 10 heures de travail. Ils avaient obtenu récemment 16 francs pour 8 heures, ce qui représente une augmentation de 330 pour cent, bien supérieure à l'accroissement de la cherté de la vie.

Ce résultat a paru insuffisant aux dockers ; ils se sont mis en grève ; ils veulent 20 francs pour 8 heures et la suppression des heures supplémentaires ! Vous avez bien lu : les dockers marseillais entendent limiter *obligatoirement* le travail, au moment où la vie de notre malheureux pays dépend de la production intensifiée. Peu importe aux meneurs que certains dockers veuillent travailler davantage, moyennant d'appréciables suppléments (l'heure supplémentaire était payée quatre francs ; il leur est indifférent que des marchandises se perdent, que les navires se dirigent vers d'autres ports ; ils se soucient fort peu de l'activité de la ville, du sort des usines qui peuvent être arrêtées par un transbordement trop lent ; ils n'ont même pas le respect de la liberté individuelle : de quel droit empêcheraient-ils les travailleurs de faire des heures supplémentaires très rémunérées ?... Pendant ce temps les usines Allemandes travaillent 9 et 10 heures ; les ateliers Belges fonctionnent 9 heures... Et partout on reconnaît que la réduction du travail a été une faute qui peut conduire les pays à la ruine, puisque tous les stocks sont épuisés et qu'il faudrait un labeur intense pour les reconstituer et rétablir la concurrence régulatrice des cours.

Qu'importe aux meneurs la situation générale ! Une seule chose les intéresse, le chambardement universel. Jusques à quand les travailleurs sérieux, qui sont l'immense majorité, se laisseront-ils duper par nos bolchevistes criminels ?..... A. C.

l'ennemi a débarqué et a occupé Odessa. »

terait le nombre des membres de ce parlement à 200 députés. Il votera le traité.

Un front unique contre les bolchevicks

Trois délégués du gouvernement du général Petliura, MM. Pilipozyk, Pawluk et Tulubea, sont arrivés à Varsovie pour traiter la paix avec le gouvernement polonais. Un accord proposé par ce dernier a été accepté. Voici les stipulations principales de l'accord conclu :

1. Le gouvernement de Petliura se désintéresse de la Galicie orientale ;
2. Les troupes polonaises et ukrainiennes s'uniront en vue d'une lutte commune contre les bolchevicks ;
3. Les Polonais n'entreront pas dans les territoires occupés par les troupes de Petliura.

L'état de siège à Budapest
L'état de siège, proclamé à Budapest, a été étendu à tout le pays.

L'extradition de Bela-Kun
Le gouvernement hongrois a adressé au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Vienne une nouvelle note fortement motivée, pour demander l'extradition de Bela-Kun et de tous ses complices.

Un compromis pour Fiume
Le règlement concernant les questions adriatiques serait le suivant : Fiume serait cédé à l'Italie, mais celle-ci louerait, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, le port libre de Fiume à la Ligue des nations. Ce plan est actuellement soumis à l'examen du président Wilson.

Les passeports aux Etats-Unis
Afin d'empêcher l'affluence des étrangers dans les Etats-Unis après la déclaration de la paix, M. Wilson, dans un message au Congrès, demande que la loi sur les passeports, en vigueur pendant la guerre, continue à être appliquée pendant un an après la proclamation de la paix.

Les tribus marocaines se battent entre elles
Dans la région au sud de Tadmra, face au poste français de Ghom-el-Allem, de violents combats ont eu lieu entre les tribus dissidentes des Aï-Hami et des Aï-Boubeker. Ces derniers ont été vaincus. De nombreux morts sont restés sur le terrain et beaucoup de douars ont été brûlés.

Le vote des démobilisés
Estimant qu'il y aurait injustice et ingratitude à priver un seul de nos poilus démobilisés de son droit de vote, MM. Bachimont et Théveny ont déposé au projet de loi sur le sectionnement électoral l'article additionnel suivant :

« Les électeurs démobilisés qui auraient été indûment rayés ou qui n'auraient pas été portés sur les listes électorales de 1919, qui, pour une cause quelconque n'auraient pas bénéficié des dispositions de la loi du 15 avril 1919, auront le droit de réclamer leur inscription vingt jours au moins avant la date de la première opération électorale. »

Chambre des Députés

Séance du 26 août 1919
La Chambre discute le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 23 juin 1919.

M. de Chappedelaine demande si par ce traité on a assuré la paix du monde, si on a garanti la France contre toute agression nouvelle de la part de l'Allemagne. Il conclut en disant qu'il votera la ratification.

M. Raiberti examine les conditions générales du traité ; il préconise l'émission d'un emprunt interallié et il salue la naissance de la Société des Nations. Le pays peut se déclarer satisfait, dit-il.

M. Fournier dit qu'on a permis à l'Allemagne de se reconstituer en un bloc formidable au point de vue matériel et moral et qu'on a eu pour elle des ménagements inexplicables. On aurait dû lui demander de verser comptant les 5 milliards qu'elle nous avait volés en 1871. Il préconise la création d'un parlement international, qui serait composé d'un député par 2 millions d'habitants ce qui por-

terait le nombre des membres de ce parlement à 200 députés. Il votera le traité. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 27 août 1919
Dans la séance du matin, la Chambre vote divers projets relatifs à des crédits.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre reprend la discussion du traité de paix. M. Dejeante dit que c'est la société capitaliste qui a rendu la guerre possible. Il préconise la fondation des Etats-Unis d'Europe.

M. Margaine reproche à M. Clemenceau d'avoir négligé de s'appuyer sur le Parlement au cours de l'élaboration du traité.

M. Charles Benoist regrette que le traité ne nous ait rendu que nos frontières de 1870 au lieu de nous rendre celles de 1814.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

BELLE STATISTIQUE

Une statistique publiée dans le Bulletin Général, établit que la vie n'a pas augmenté partout dans les mêmes conditions. Les chiffres donnés sont fort suggestifs :

Ainsi l'augmentation de la vie dans le Lot est de 207 %, alors qu'elle est moins élevée dans l'Aveyron (190), la Corrèze (168), la Creuse (174), Haute-Vienne (134), Tarn-et-Garonne (157), Haute-Garonne (200). La statistique du Cantal n'a pas été établie.

Sauf le Lot-et-Garonne où l'augmentation serait de 236 %, c'est le Lot qui détient le record de l'augmentation de la vie chère.

Nous nous en doutions un peu, beaucoup même et cela chacun a pu s'en rendre compte, parce que les divers organisateurs du ravitaillement, bureau permanent compris bien entendu, ont marché avec autant de facilité que peuvent rouler des roues qui seraient carrées.

Si l'augmentation de la vie chère dans le Lot avait été organisée, elle n'aurait pas été plus élevée. Et cela est facile à comprendre.

Nous avons signalé le départ clandestin d'un certain nombre de wagons remplis de denrées, de grains destinés par le ravitaillement au département du Lot.

Ces denrées devaient être vendues à un prix bien inférieur à celui du commerce. Or, ces denrées passaient simplement en gare de Cahors et filaient ailleurs, dans d'autres départements.

Dès lors, si nos agriculteurs ayant besoin pour leur bétail, d'avoine, de son, de maïs, n'en trouvaient pas à bon compte, ils étaient obligés d'en acheter au prix fort.

Le résultat est que les agriculteurs, pour se rattraper de la cherté des grains, augmentaient — cela paraît très juste — le prix du bétail, de la volaille. Conséquence inévitable, le prix de toutes les denrées, du vin notamment s'en est ressenti.

Privés de tout ce qui était nécessaire à l'alimentation des bêtes de trait, ou obligés d'acheter à un prix élevé les denrées pour nourrir ces animaux, pour engraisser porcs et volailles, les propriétaires du Lot ont augmenté dans de fortes proportions leurs prix de vente.

D'autre part, les denrées rafinées au Lot et fournies à d'autres départements étaient vendues à des taux d'une exagération épouvantable.

Combien, en effet, un viticulteur du Midi qui payait les fourrages 100 fr., l'avoine 285 fr., le son 90 fr., le quintal, comment ce viticulteur pouvait-il maintenir le prix de son vin à 40 fr. l'hectolitre ? Avec un pareil trafic de wagons, il n'y avait profit que pour les expéditeurs.

Quant aux propriétaires du Lot qui ne recevaient rien, quant aux propriétaires du Midi ou d'ailleurs qui payaient fort cher les denrées, ils justifiaient la hausse de leurs produits, les uns parce qu'il y avait pénurie, les autres parce qu'il y avait hausse exagérée des denrées.

On a payé, dans le Lot, le maïs, jusqu'à 100 francs les 100 kilos ! Si tout le maïs envoyé par le service du ravitaillement avait été mis en vente dans le Lot, est-ce que ce prix aurait été aussi élevé ?

Donc, la raison des 207 0/0 d'augmentation de la vie chère dans le Lot, est due en grande partie à l'agiotage ; oui, à l'agiotage.

Aussi, lorsque dans les rapports quasi officiels, on s'occupe de la situation économique du Lot, pour quoi ne mentionne-t-on pas l'agiotage dont notre département a été — les chiffres le prouvent — victime durant ces dernières années.

Si l'on voulait compléter les statistiques relatives à la situation alimentaire du Lot, il faudrait pouvoir indiquer la quantité — elle est énorme, elle était peut-être suffisante, — de denrées envoyées par le ravitaillement. Mais, voilà : ces denrées sont bien passées, se sont bien arrêtées en gare de Cahors ; elles n'y sont pas restées. Les Lotois n'en ont pas profité.

Il y a des statistiques qui, si elles étaient établies, seraient... effrayantes !!! Et la vie chère augmente toujours ! L. B.

Légion d'honneur

L'Officiel publie les nominations posthumes au grade de chevalier de la Légion d'honneur des officiers du 7^e dont les noms suivent :

Pour chevalier :
Lahoudie Pierre, sous-lieutenant (réserve) à la 2^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; marchant à une contre-attaque à travers bois à la tête de sa section, est tombé mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine au moment où il s'élançait sur une patrouille ennemie dissimulée dans une tranchée. A été cité.

Monstier Marie-Philippe-Gérard-Henri-Michel, sous-lieutenant à la 8^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; officier plein d'entrain et de hardiesse, avait su inculquer aux grenadiers de son bataillon qu'il était chargé d'instruire, son allant et son audace août 1915, en contribuant à repousser avec une bravoure remarquable et une rare décision, une attaque allemande. Blessé mortellement à son poste, le 16 avril 1916. A été cité.

Médailles militaires
Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Filiatre Gontran, caporal à la 10^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; gradé remarquable de courage, de sang-froid et d'ardeur offensive. A l'attaque du 30 avril 1917, a fortement contribué au mouvement en avant malgré des feux violents de mitrailleuses. Tombé glorieusement pendant l'action. A été cité.

Gaffet Pierre-Alfred-Paul, lieutenant (réserve) à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; a trouvé une mort glorieuse, le 26 septembre 1914, à la ferme de Beausjour, au cours d'une attaque allemande. A été cité.

Genieys Henri-Clement, lieutenant (réserve) à la 2^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; a trouvé une mort glorieuse, le 22 août 1914, à Bertrix, au moment d'aborder l'ennemi. A été cité.

LE RETOUR DU 7^e

Mercredi, à 13 heures 45, le 3^e bataillon du 7^e d'infanterie est arrivé à Cahors.

Le débarquement du matériel réglementaire a été terminé à 14 h. 1/2 : les troupes ont quitté la gare et se sont rendues dans leur cantonnement, aux sons de pas redoublés entraînants, joués par la musique du 7^e qui était venue les joindre.

Les soldats du 3^e bataillon sont cantonnés dans les bâtiments de la caserne Canrobert.

Jeudi, vers midi, le 1^{er} bataillon du 7^e faisait son entrée dans notre ville.

Tambours, clairons et musique l'attendaient à la gare et l'ont accompagné à la Caserne Bessières où il sera cantonné.

Depuis ce soir, le 7^e d'infanterie a occupé ses cantonnements. Une animation à laquelle nous n'étions plus habitués, règne en ville, dès 5 heures, lorsque les jeunes poilus quittent le quartier déconsigné.

Ces braves jeunes gens, dont un très grand nombre sont décorés de la croix de guerre ont été accueillis avec la plus vive sympathie par la population.

Mais c'est samedi que Cahors saluera officiellement le vaillant 7^e.

La décoration des monuments, des établissements publics se poursuit activement. Sur tout le parcours que

suivra le régiment, les habitants ne manqueraient pas de pavoiser. Sur les Boulevards on édifie un arc de triomphe, qui, notons-le, aurait pu être plus monumental. L'arc de triomphe construit par la ville lors du voyage de M. Poincaré aurait été bien à sa place, devant l'Hôtel de Ville, ce qui, en outre, aurait eu l'avantage de ne pas abîmer les grands arbres du boulevard. Néanmoins, avec l'ornementation appropriée, l'arc de triomphe sous lequel défilèrent les poilus du 7^e sera du plus bel effet.

En l'honneur du 7^e d'infanterie

La municipalité de Cahors a adressé l'appel suivant à la population qu'elle invite à prendre part aux fêtes qui auront lieu samedi matin, en l'honneur du retour du 7^e d'infanterie :

CHERS CONCITOYENS.
Le Samedi 30 août 1919, le 7^e régiment d'infanterie sera reçu officiellement par la Ville de Cahors.

Après cinq cruelles années de guerre, les vaillants soldats qui firent de leur poitrine un rempart à la France et à la civilisation vont retrouver la petite Patrie, si fière d'eux.

Notre Régiment de Champagne compte aujourd'hui, après avoir vu ses rangs décimés et renouvelés plusieurs fois, des enfants de toutes les provinces de France. Ils ont tous droit à notre accueil chaleureux.

Ils sont partis le 4 août 1914, pleins d'allégresse. Ils avaient pour mission de défendre, avec la France, l'Humanité tout entière.

Au prix des plus grands sacrifices, ils nous ont préservés du jour de la barbarie et des chaînes du servage.

Ils ont conduit leur étendard déjà couvert de noms glorieux vers de nouveaux champs de victoires, vers de nouvelles moissons de gloire.

Après Fleury, Lutten, Bautzen dont les noms étaient inscrits sur leur drapeau, ils ont ajouté une autre page d'héroïsme à l'histoire de la France. Ils étaient à « La Marne », en « Champagne », aux « Hurles », à « Tranchées Brunes », dans la « Somme » et à « Verdun ».

C'est un devoir pour chacun de nous de leur apporter un juste tribut d'admiration et de reconnaissance.

Nous unissons dans une commune pensée les Vivants et les Morts.

CADUCIENS.
La Municipalité vous convie à acclamer les vainqueurs, à pavoiser vos maisons pour fêter leur retour, à jeter des fleurs sur leur passage.

Elle vous invite à aller saluer l'âme de nos grands Morts qui passera frémissante dans les plis du DRAPEAU.

La Municipalité.

Le Comité des fêtes organisées à l'occasion du retour à Cahors du 7^e d'infanterie, adresse à M. le Maire la lettre suivante :

Cahors, le 25 août 1919.
Monsieur le Maire,

Le retour à Cahors du 7^e régiment d'infanterie est l'occasion, pour notre ville, d'une manifestation de sympathie et de reconnaissance à l'égard des poilus de notre beau régiment.

La ville tout entière se prépare à fêter, le 30 août prochain, les héros qui ont, par leur sang, par leurs exploits imposés la paix à nos ennemis. La Commission des fêtes qui doit assumer l'agréable charge d'organiser cette manifestation, ne néglige rien pour rendre impérisable, dans leur mémoire, le souvenir de cette réception.

Le Comité a pensé qu'il devait associer dans ce vibrant hommage toute la population de notre patriotique arrondissement car celui-ci a fourni aux 7^e, 20^e, et 131^e régiments d'infanterie la majorité de leurs effectifs.

C'est une fête au cours de laquelle doivent battre l'unisson tous les cœurs de ceux qu'un lien quelconque rattache à notre vaillant régiment, et nous venons vous prier de transmettre à vos administrés notre cordiale invitation.

Jeunes et vieux viendront nous porter le réconfort de leurs acclamations et les jeunes filles de votre commune feront ce jour là, aux champs et aux jardins, ample moisson de fleurs pour nos soldats victorieux.

Vous levez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Comité des fêtes.

Voici le programme des fêtes du 30 août organisées pour la réception du 7^e d'infanterie :

8 h. 30, Salves d'artillerie.
9 h., Sonnerie des cloches.
9 h., Réception du 7^e régiment par les autorités civiles dans la cour de la gare des voyageurs.

9 h. 30, Défilé des troupes.
Itinéraire : Avenue de la Gare, rue Président Wilson, rue Bourseul, Allées Féné-

lon, rue Hauteserre, rue Victor-Hugo, Boulevard Gambetta, Monument Gambetta, Boulevard, Caserne Bessières.

11 h., Au cimetière, dépôt de couronnes sur les tombes des soldats « Morts pour la Patrie ».

21 h., Retraite aux flambeaux exécutée par la musique du 7^e régiment d'infanterie. 21 h. 15, Vin d'honneur offert par la Municipalité, dans la salle du Conseil Municipal, aux officiers de la garnison.

La population est priée de vouloir bien se masser le long des voies par lesquelles doit passer le régiment, d'acclamer les soldats et de leur jeter des fleurs et de la verdure.

Elle est également priée de pavoiser et d'éclairer les maisons.

Le Maire, CARLIN, adjoint.

A la mémoire de nos morts

Un service à la mémoire des officiers, sous-officiers caporaux et soldats du 7^e d'infanterie morts au champ d'honneur sera célébré dans la Cathédrale de Cahors vendredi prochain 29 août à 9 heures du matin.

Association de Mutilés et Réformés de l'arrondissement de Cahors.

Interprète des sentiments de la population de Cahors la municipalité a décidé de recevoir solennellement le 30 août à 9 heures du matin, le glorieux 7^e régiment d'infanterie, retour des armées.

Les différentes associations ont été invitées à y prendre part.

Des places seront réservées aux mutilés sur le trottoir de l'Hôtel de Ville pour leur permettre d'assister au défilé qui terminera la manifestation.

Réunion devant la Mairie à 8 h. 1/2.

Le Président.

FÉDÉRATION DU LOT Amicale des poilus du Lot de la 17^e région

A l'occasion de la réception du 7^e de ligne des Combattants de la Fédération du Lot : « Anciennement Union Amicale des Démobilisés des Armées des Cantons de Cahors », sont invités à se rendre à la gare, le samedi 30 août, à 8 h. 45, pour assister au défilé en tête des troupes.

Le Président : ILBERT.

Enseignement

M. Spinelli, instituteur public à l'école des Chartreux-Longcham, à Marseille, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, est nommé inspecteur et chargé de la circonscription de Saint-Céré, en remplacement de M. Bernamont, qui reçoit une autre affectation.

Inspection d'académie

L'inspection académique nous communique la note suivante : Comme suite à la note du gouvernement roumain au sujet de la description de Saint-Céré, en remplacement de M. Bernamont, qui reçoit une autre affectation.

Il va y avoir pour les Postes un concours de 2.600 emplois. Les intéressés ne pouvant guère compter obtenir des nominations définitives dans l'enseignement auraient tout intérêt à se préparer à ce concours et à s'y présenter.

Pour le programme s'adresser à la direction des postes du département.

Coopérative militaire

L'œuvre de coopération si vaillamment entreprise dans notre cité par la coopérative civile, la Quercynoise va s'augmenter encore à brève échéance.

Une filiale de la coopérative du 17^e corps d'armée dont le siège est à Toulouse va ouvrir un magasin dans un local provisoire, Caserne Decaen (ancien établissement des capucins) rue des Cadourques.

Cela permettra aux militaires, et à leurs familles, à celles des retraités, des mutilés, des démobilisés, aux veuves de la guerre, en un mot à tous ceux dont le budget est modeste de

se procurer les vivres à des prix aussi bas que possible. Il leur suffira de se faire délivrer une carte d'adhérent.

Ne cherchant pas de bénéfices, cette association répartira les denrées presque à prix coûtant ; la somme modique à prélever servira au paiement des frais généraux inévitables dans toute affaire, frais d'ailleurs fort réduits dans celle-ci.

Nous avons cru devoir signaler ce nouvel effort vers une diminution de la vie comme pouvant intéresser une partie notable de la population.

Pas de blé aux bêtes

Avant de recourir à l'application du décret du 30 novembre 1918, qui est toujours en vigueur, M. Noulens vient d'adresser aux préfets une circulaire « rapelant qu'il est interdit de nourrir les animaux avec du blé, soit en grains, soit sous forme de pain. »

Il leur demande de faire appel au patriotisme de tous, afin d'éviter « que la France ne greve son crédit en achetant à l'étranger, par suite du gaspillage », plus de blé qu'elle n'en aurait réellement besoin.

Sucre de vendanges

Les viticulteurs désirant bénéficier de la répartition du sucre, pour les vins de seconde cuvée attribués par le Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement sont invités à en faire la déclaration sans retard à la Mairie de leur commune.

Il ne sera plus accepté de déclarations après le 15 septembre.

Les demandes groupées par les Maires seront reçues à la Direction des Services Agricoles du Lot, à Cahors, avant le 20 septembre.

Mercure

Le 31 août, à 18 heures, dans une des salles de la mairie, grande réunion de tous les Combattants, veuves et parents de fils tués de la grande guerre.

Catus

Le 31 août, à 9 heures du matin, dans une des salles de la mairie, une grande réunion de tous les Combattants, veuves et parents de fils tués de la grande guerre.

Albas

Incendies. — Samedi 23 dans l'après-midi, le feu se déclarait dans les bois de Mirandol et gagnait rapidement le plateau de Circofol menaçant les maisons voisines. Avertis par le tocsin, les gens coururent sur les lieux et parvinrent difficilement à circonscrire le foyer. Tout se borna à de l'herbe brûlée et à quelques rangées de vignes rôties.

Dimanche 24, embrasement des Roches vers 4 heures du soir. Le feu léchant la paroi gagna rapidement la hauteur menaçant particulièrement la maison de Mme Laniès. Des secours promptement organisés localisèrent encore une fois les progrès d'un incendie qui aurait pu prendre des proportions considérables.

Tels sont les méfaits dus à la sécheresse et surtout à l'imprudence de certaines personnes.

Profiteurs de l'occasion pour ajouter que les Roches sont d'abord des propriétés privées et que nul n'a le droit d'y tirer aux pigeons. Or, certains chasseurs souvent sans permis, ne se privent pas au lever du soleil d'aller gêner les nombreux pigeons qui se donnent rendez-vous à cette heure dans les Roches.

Il y a des chances pour que l'incendie de dimanche eût pour cause l'imprudence d'un chasseur.

Limogne

Réunion de Poilus. — Sur l'initiative et sous la vigoureuse impulsion du camarade Goffre une importante réunion des poilus fut organisée dimanche matin sous la halle.

Devant un public nombreux et sympathique, Monsieur Canon exposa la propagande de l'Union des Combattants du Lot.

Leur recueillement les applaudissements chaleureux, unanimes de toute l'assistance quand il annonça le prochain Congrès des Poilus du Lot.

Après plusieurs appels, faits en vains, d'ailleurs, à la contradiction la séance fut levée et les camarades Goffre, président, Laparra, secrétaire et Gaillard, trésorier, recueillirent les adhésions.

Figéac

Conseil municipal. — Dans sa séance du 24 août, le Conseil se montre défavorable au projet de fermeture des bureaux de postes le dimanche. — Il admit 6 garçons comme boursiers du Collège et 9 filles comme boursières au Collège de jeunes filles.

Sur le rapport de M. Clément Roux, est approuvée l'installation d'une pompe électrique au quartier des Tours, dont les frais s'élevaient à 15.000 francs.

Est adopté, également pour une année, le relèvement du prix du gaz à 0 fr. 35.

Le Conseil décide ensuite que des centres de distillation seront créés à Lacapelle, Roussilhe, Ceint d'Eau et à l'abat-toir.

Les résultats de l'enquête au sujet du projet d'agrandissement de la place Vival sont approuvés.

Coopérative. — La réunion générale statutaire semestrielle aura lieu le dimanche 31 août à 3 heures du soir, au siège social, entrée rue de la République. Les camarades sociétaires sont priés de vouloir bien y assister munis du livret qui servira de carte d'entrée.

Concours. — Un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, aura lieu le jour de la foire du lundi 4 septembre prochain au foirail de Figéac.

Souillac

Banquet des poilus. — Dimanche à sept heures du soir, un banquet fraternel a réuni sous les platanes des promenades, 120 poilus démobilisés.

Le menu, servi par M. Hébrard, maître d'hôtel, a été des meilleurs.

M. le capitaine Maury qui présidait, a prononcé un discours fort applaudi.

La soirée s'est terminée par un bal, et nos poilus ont dansé bien avant dans la nuit.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

Contre la Ligue des Nations

De Londres : Le Morning Post attaque la Ligue des Nations en disant que l'Angleterre ne peut pas aliéner une partie de sa liberté pour obéir aux injonctions d'un groupement où elle n'a pas la majorité.

Le personnel administratif de l'Angleterre

De Londres : Au premier juillet, l'Angleterre occupait un personnel administratif de 407.294 membres qui recevaient en salaire 450 millions de francs.

Les Américains en Haute-Silésie

De Washington : Une brigade américaine sera envoyée en Haute-Silésie pour maintenir l'ordre : ceci sous réserve.

Les Américains en Sibérie

De New-York : Les Etats-Unis ont actuellement 8.000 hommes de troupes en Sibérie. Un nouveau départ de 3.400 hommes aura lieu.

La Chambre

La Chambre n'a pas siégé ce matin.

Foch ira aux Etats-Unis

Le Maréchal Foch visitera incessamment les Etats-Unis.

Du charbon pour l'Autriche

Le Conseil Suprême a décidé que la Tchéco-Slovaquie devra fournir en libre sortie le charbon pendant 15 ans à l'Autriche.

L'Emir Faisal à Paris

On annonce que l'Emir Faisal reviendrait bientôt à Paris.

Le sort de Fiume

Il n'est pas exact que la Conférence s'occupe actuellement de régler le sort de Fiume. Cette question ne sera examinée qu'après le traité de paix avec l'Autriche.

Automobiles André Citroën

AGENCE RÉGIONALE NOUYRIT-SALOMON

Pour les essais de la voiture, s'adresser Garage Citroën, place St-Urcisse, et 11, Boulevard Gambetta.

ETUDE DE M^e Georges FONTANGES

DOCTEUR EN DROIT AVUÉ A FIGEAC (LOT)

PURGE d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e CA-DIERGUES, notaire à Figeac, le 2 janvier 1919, enregistré et transcrit, M. BERTRAND, dit Baptiste LAJOIE, maître d'hôtel, et Mme Armande GAVINET, sans profession, mariés, demeurant ensemble à Figeac, ont acquis de Mlle Marie-Marthe-Eugénie LAGRÉULA, sans profession, veuve de M. Edouard-Jules LAVIGNOTTE-ST-LAURENT, demeurant à Pau, Boulevard Guillemin, un immeuble en nature de terre, autrefois pré, situé au lieu dit « Les Combes » sur la commune de Figeac, paraissant désigné à la matrice cadastrale de la dite commune sous le N^o 498 p. de la section B pour une contenance de douze ares un centiare et confrontant avec talus de la ville, propriété Chartier, passage et immeuble Boudaud, et voie ferrée ligne d'Aurillac.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le dix-huit juillet mil neuf cent dix-neuf et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié : 1^o à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Figeac, 2^o à M. DELORM-SORBE, député des Basses-Pyrénées, demeurant à Pau, subrogé tuteur de Mlle Marie-Noémie-Alexandrine-Olga et Rose-Andrée-Olga-Marie LAVIGNOTTE-SAINTE-LAURENT, issues du mariage de M. Edouard-Jules LAVIGNOTTE-SAINTE-LAURENT avec Mme Marie-Marthe-Eugénie LAGRÉULA, susnommés.

Les formalités prescrites par le décret du 17 juin 1916 ont été remplies et depuis l'insertion faite au « Journal du Lot », numéro du 16 juillet 1919, aucune opposition n'est survenue à la levée de la suspension des délais de purge en sorte qu'ils ont repris leur cours.

Signé : FONTANGES, avoué.

AVIS AU PUBLIC

Un concours restreint pour la fabrication du pain nécessaire aux troupes de la place de Cahors, du 1^{er} octobre 1919 au 31 décembre 1919, aura lieu le 9 septembre 1919 à 15 heures à la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Le marché sera passé pour 3 mois avec faculté de renouvellement mensuel par tacite reconduction jusqu'au 30 septembre 1920.

Pour tous renseignements s'adresser à la Sous-Intendance militaire de Cahors.

CUVES A VENDRE

(Trois) 2 coulant 20 barriques. 1 — 10 — S'adresser à M^e Georges PUY-BARET, avoué à Gourdon (Lot).

Vente de chevaux

Grand convoi de chevaux provenant de l'armée anglaise. En vente Hôtel COMBELLES, Samedi 30 et Dimanche 31 Août.

HUILES A GRAISSER

(Toutes applications) Pour autos, demi-fluide, verte, Frs. 135 00 Pour mouvements N^o 1..... Frs. 128 00 Huile vaseline blanche..... Frs. 160 00 Les 1/2 kilos, Bordeaux, fûts pétroliers origine ; et toutes autres qualités à la même cote ; prompt livraison. SEUREAU, 33, rue St-Charles, Bordeaux

A VENDRE

CUVE DE 15 BARRIQUES en excellent état et un lot de bouteilles vides de champagne S'adresser au bureau du Journal.

ETUDE DE M^e Georges FONTANGES

DOCTEUR EN DROIT AVUÉ A FIGEAC (LOT)

PURGE d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e BRIVES, notaire à Assier (Lot), le 18 mai 1919, enregistré et transcrit : M. André MONCANY, journaliste, demeurant à Assier, au lieu dit « Mas de Gibarron » ; M. Jean COLOMB, gendre LACAZE Julien, employé des postes, demeurant à St-Mandé (Seine), avenue Benoit-Lévy, N^o 12 ; Mlle Marie DESPAYROUX, roubeuse et propriétaire, demeurant à Assier, quartier du Pont, ont acquis de M. Jules BOUZOU, employé en retraite de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, et de Mme Julie MONTIL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Lamothe-Montraval (Dordogne), savoir :

M. André MONCANY : 1^o une maison d'habitation avec sol et petit jardin au lieu dit « Clos de Roux et Gibarron », paraissant portés à la matrice cadastrale de la commune d'Assier sous les Nos 60, 61, 61, section H³ pour une contenance de deux ares 20 centiares ; 2^o une terre au même lieu paraissant cadastrée sous le N^o 57 section H³ pour une contenance de 4 ares cinquante-cinq centiares.

M. Jean COLOMB et aux appartenances du quartier de Lavalade d'Assier paraissant cadastrée sous le N^o 274 p. section H¹ de la commune d'Assier pour une contenance d'environ 5 ares 3 centiares.

Mlle Marie DESPAYROUX, une parcelle d'un immeuble en nature de terre, bois et pâture, situé au lieu dit « Causse-Haut » paraissant cadastré sous les Nos 26 p., 27 p., 29 p. section D de la commune d'Assier pour une contenance d'environ cinq ares trois centiares.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le 18 juillet mil neuf cent dix-neuf et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1^o à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Figeac, 2^o à Mme Julie MONTIL, épouse de M. Jules BOUZOU, employé en retraite de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant ensemble à Lamothe-Montraval (Dordogne) et à ce dernier pour la validité.

Les formalités prescrites par le décret du 17 juin 1916 ont été remplies et depuis l'insertion faite au « Journal du Lot », numéro du 16 juillet 1919, aucune opposition n'est survenue à la levée de la suspension des délais de purge, en sorte qu'ils ont repris leur cours.

Signé : FONTANGES, avoué.

Etablissements BRUEL, Fils SOULLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JULLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Section Electricité

SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur Electricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamo et magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes : BRUEL, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

Le co-gérant : B. ALIBERT. Imprimerie COUPLANT (personnel intéressé).

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL

Dactylographe Par RENÉ BAZIN De l'Académie Française

V LE 12 AOUT

— Elle fut une heure sans faire d'autre geste que celui de la main droite, qui agitait le mouchoir mouillé, comme un éventail, devant la face blême et tirée. Au moment où six heures sonnaient, elle dit, s'adressant à Evelyne :

— Je suis finie ; je n'ai plus qu'à faire la noce, je n'ai plus de courage. Et vous ?

— Oh ! moi, quand je n'ai plus de courage, je fais comme si j'en avais.

La stupide Marthe avait ri. Mais Raymond, comprenant que, seule, une douleur profonde pouvait dire ces mots-là, était sortie avec Evelyne.

— Ma pauvre amie, avait-elle dit, je connais les hommes, c'est tous des canailles. Le vôtre vous a lâchée ? Contez-moi ça ; vous me ferez du bien.

Evelyne n'avait rien raconté ; mais,

depuis ce jour-là, elle était rentrée en grâce auprès de la « première dactylographe » de la banque Maclarey.

A la maison, Evelyne et Madame Gimel se retrouvaient, chaque soir, avec la même joie apparente et les mêmes mots que par le passé. La jeune fille avait repris l'habitude de dire : « Maman », et l'autre n'avait pas un instant cessé de dire : « Mon enfant, ma fille. » Elles mentaient toutes deux, elles ne pouvaient prononcer de tels mots sans songer à la vérité, qui était autre et cruelle. Deux solitudes voisines, voilà ce qu'était devenue, tout à coup, la vie familiale. Et nulle volonté ne prévalait contre le souvenir à chaque seconde rappelé. Evelyne se représentait les longs soins, la générosité, la tendresse de Madame Gimel. « Je l'aime toujours autant », pensait-elle. Madame Gimel se demandait : « Ce qu'Evelyne a appris, moi, je l'ai toujours su. Nous continuerons d'être l'une pour l'autre ce que nous avons été. » Voisines, oui, mais déliés : l'air du dehors courait entre elles. La conversation était devenue moins libre. On ne se disait plus tout. Les deux peines, même, étaient différentes. Madame Gimel qui avait plus de tendresse que d'invention crut que le théâtre distrairait Evelyne. En cette saison de canicule, on ne pouvait aller qu'au Théâtre-Français, l'Opéra-Comique étant fermé. Mais Britannicus était bien sérieux, après une journée de dactylographie. Et puis, ce public d'étrangers et de minces provinciaux intéresserait-il Evelyne ?

— Ce que je regrette Mignon, disait Madame Gimel, et Lakmé !

Elle se rabattait sur les cinématographes et sur les petits théâtres encore ouverts. On organisa quelques parties de troisième galerie, ou de troisième loge de côté. Il fallut défoncer une tirelire en forme de pomme, où dormaient des économies destinées à un voyage à Dieppe. Evelyne s'amusa quelquefois, et d'autres fois, parut si parfaitement étrangère à la pièce qu'elle était censée écouter, que Madame Gimel songea :

— Pauvre petite, elle a sa pièce à elle, dans le cœur, et qui n'est pas gaie.

Une promenade chez une tante qui demeurait à Charenton, un dîner chez un ami de feu M. Gimel, du côté de Bercy, et des « surprises » au dessert, quand on dînait rue Saint-Honoré, et des fleurs, des roses, des œillets, une botte de réséda : rien ne ramenait plus de sourire ancien, celui qui disait : « La vie est bonne, maman ! Regardez-moi vivre ! »

Madame Gimel ne pensait plus à autre chose : « Un si beau parti ! un bel homme ! Et officier ! Le mien n'était qu'adjudant. Il est vrai que c'était dans la garde ! Tout cela manque, parce que le père et la mère manquent, je veux dire leurs noms. Je comprends le refus d'Evelyne. Car c'est elle qui s'est retirée, elle qui n'a pas voulu ! Elle est fière, mais ça la tue. »

Elle était tellement pénétrée de cette idée, et tellement malheureuse de n'avoir personne à qui se confier,